



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 12/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (12) : M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART (présent à 20h36), MME Catherine WITASSE.

Avait donné pouvoir (1) : Mme Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER

Était excusée (1) : Mme Mélanie BACQ

Absents (2) : Mme GALET Amélie, Mme Brigitte DECAUX

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal
M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2022/7/6

Thème : finances / Décisions budgétaires

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2022 approuvant le Budget Primitif et la délibération en date du 28 juin 2022 approuvant le Budget Supplémentaire,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Chapitre 23 – Compte 2313 : Paiement du solde des factures lots 01 et 05 du marché de construction de l'école : + 29 000 €
- Chapitre 21 – Compte 2188 : Achat de stores et remise en fonctionnement des sanitaires de la garderie : + 3 000 €
- Chapitre 16 – compte 1641 : Prise en compte du remboursement du capital de l'emprunt de 300 000 € contracté fin 2020 : + 4 000 €

En section de fonctionnement, les dépenses suivantes :

- Chapitre 66 – compte 66111 : Prise en compte du remboursement des intérêts de l'emprunt de 300 000 € contracté fin 2020 : + 3 000 €
- Chapitre 67 – compte 678 : Paiement des ouvriers communaux ayant découvert le trésor au presbytère, lors des travaux de rénovation : + 12 000 €
- Chapitre 011 – compte 6188 : Modification d'écriture comptable en réduisant le compte 6188 du montant du trésor pour les ouvriers : - 12 000 €

Pour la bonne information du Conseil, nous vous établissons une vue des différents votes depuis le BP 2022 incluant la présente décision modificative.

DATE DE VOTE	SECTION ET N° DECISION	DEPENSES	RECETTES
04/04/2022	FONCTIONNEMENT BP	714 691,90 €	762 459,13 €
28/06/2022	FONCTIONNEMENT BS - DM N°1	57 729,00 €	11 186,00 €
28/06/2022	RESULTAT REPORTE		123 097,53 €
12/10/2022	FONCTIONNEMENT DM N°2	3 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	775 420,90 €	896 742,66 €
04/04/2022	INVESTISSEMENT BP	290 727,36 €	392 091,11 €
28/06/2022	INVESTISSEMENT BS - DM N°1	34 189,00 €	278 606,32 €
28/06/2022	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT DE	188 219,04 €	
12/10/2022	INVESTISSEMENT DM N°2	36 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	549 135,40 €	670 697,43 €
		1 324 556,30 €	1 567 440,09 €

Le conseil est informé qu'une potentielle nouvelle décision modificative pourrait être proposée au vote avant la fin de l'année et ceci afin d'ajuster les dépenses relatives aux charges (notamment de personnel et élus, suite à l'augmentation du point d'indice en juillet dernier et à la fourniture de gaz et d'électricité).

À l'heure où nous travaillons sur ce conseil, il reste :

- 91 955.29 € de crédits au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés. En notant qu'il reste 3 mois de rémunération à établir en 2022.
- 12 895.15 € de crédits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante [comprenant indemnités des élus + contributions incendie / eaux pluviales / murs mitoyens].
- 59 984.16 € de crédits au chapitre 011 – Charges à caractère général

M. le Maire demande s'il y a des questions au sujet de cette décision modificative budgétaire. Sans question, il est proposé de passer au vote.

Vote - Contre : 0 / Abstentions : 3 / Pour : 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,
Le Maire,
Jean FAURE

